



Choix d'école après séparation

Par **Papa 13**, le **28/05/2020 à 15:30**

Bonjour, Mon ex-compagne et moi sommes séparés depuis 4 mois (dépassés il y a 2 mois) après 10 ans de vie commune et une fille de 3 ans. Nous habitons un appartement dans une petite ville avec un cadre idéal (espaces verts, entourés par la forêt), et jusqu'à il y a quelques mois, nous étions toujours d'accord pour que notre fille rentre dans l'école de cette ville, sachant qu'elle avait déjà des amis de la crèche qu'elle allait retrouver. La maman a déménagé du jour au lendemain dans la grande ville à 5km, moi j'ai fait des sacrifices financiers pour conserver notre appartement et surtout la chambre de notre fille, afin qu'elle ne soit pas perturbée dans ses repères. Elle a essayé de me faire quitter l'appartement en contactant le proprio et en lui disant que je ne pourrai pas assurer le loyer. J'ai dû aller à l'agence et leur prouver toutes les garanties nécessaires. Si elle voulait vraiment le bien de notre fille, est-ce qu'elle tenterait de lui faire perdre sa chambre avec ses repères ? La maman s'est installée dans un tout petit appartement, à 50m de notre ancien logement (6 ans auparavant), que l'on avait quitté car le bruit et la mauvaise fréquentation du quartier avait eu raison de notre patience et qu'on voulait un cadre agréable pour fonder une famille. Le problème est que maintenant la maman veut mettre notre fille dans une école trouvée "par hasard" à 30sec de son logement, et elle dit que pour le bien de notre fille, "c'est mieux qu'elle soit à côté de sa maman". Le lendemain de son déménagement, elle me dit qu'elle l'inscrit dans l'école mais me dit "ne t'inquiète pas, rien n'est décidé et tu pourras aussi l'inscrire dans ton école quand les inscriptions seront ouvertes, on décidera plus tard le choix de l'école". Je me suis rendu à la mairie de ma ville pour demander confirmation et ils m'ont dit que c'était faux et que je devais aller immédiatement au pôle enfance de sa ville pour m'opposer à l'inscription, ce que j'ai fait. A partir de là, mon ex-compagne a tenté des menaces pour que je retire mon veto, et j'ai demandé un rdv avec un médiateur. Lors du rdv, la médiatrice a simplement écouté 10min chacun nos arguments en individuel, puis il y a eu le confinement et j'attends que soit fixé un rdv prochainement. Le principal argument de mon ex-compagne, c'est que c'est plus pratique pour elle car son travail est à 5min à pied et que

notre fille aura moins de périscolaire. Egalement qu'elle a du mal à trouver des places de parking alors elle n'a pas envie de prendre sa voiture pour aller chercher notre fille.

Si l'on compare les deux écoles, il n'y a pas photo: la sienne est en plein centre ville bruyant, toute petite, sans aucune infrastructure sportive, avec une cour toute petite sans verdure.

L'école de ma ville possède plusieurs terrains de sport, son parc habituel juste en face, des espaces vert, une bonne réputation, ses copains de la crèche, et à 200m de chez moi.

Ma fille porte mon nom, elle a toujours été domiciliée dans ma ville, et si on lui demandait son avis, elle dirait qu'elle préférerait l'école avec ses copains (logique), ce à quoi la maman répond: "A trois ans on n'a pas d'amis".

Notre fille dit d'ailleurs régulièrement (à sa maman comme à moi) "moi j'aime pas chez maman, je préfère chez papa", ce qui ne me réjouit pas non plus car j'ai de la peine aussi pour la maman.

Pour ce qui est du périscolaire, je suis actuellement sans emploi et elle n'en aura pas avec moi (garde alternée 1sem/2). La maman dit "oui mais les semaines où je l'ai elle en aura plus car je ne pourrai pas la chercher à 16h30".

Mon ex-compagne qui disait depuis des années qu'à son boulot c'était comme une famille et qu'elle pouvait toujours s'arranger sur les heures avec eux, décrète que non ce n'est pas possible.

J'ai juste l'impression qu'elle tente de me faire culpabiliser de ce temps de périscolaire alors que c'est elle qui le provoque en déménageant dans une autre ville.

En ce qui concerne la situation financière (qu'elle pointe du doigt) , malgré mon absence d'activité, j'ai 40000€ de côté, alors qu'elle est tout le temps à découvert, sans épargne. Au passage, j'assume seul les versements sur l'assurance vie de notre fille.

Elle part du principe qu'un juge lui donnera forcément raison car c'est la mère et que je suis sans emploi.

A votre avis, est-ce que j'ai des chances d'obtenir que ma fille soit scolarisée dans l'école prévue depuis toujours ? Est-ce que je doit sortir l'argument de l'état psychologique de la maman ? (forts soupçons de cyclothymie/pervers narcissique, manipulation, tentative de suicide il y a qq années, peu de patience, crises de colère avec fessées envers ma fille)

Voilà désolé pour ce pavé, mais je suis perdu, mon ex-compagne est convaincue qu'elle aura gain de cause et j'aurais besoins de vos avis pour continuer à me battre ou pour laisser tomber. Merci

Par **morobar**, le 30/05/2020 à 09:10

Bonjour,

J'ai dû aller à l'agence et leur prouver toutes les garanties nécessaires

Démarche inutile, l'agence pas plus que le bailleur n'ont pas autorité ni droit d'exiger la démarche.

Elle part du principe qu'un juge lui donnera forcément raison car c'est la mère et que je suis sans emploi.

Ce n'est pas certain, mais il y a de grandes chances.

A votre avis, est-ce que j'ai des chances d'obtenir que ma fille soit scolarisée dans l'école prévue depuis toujours ?

L'inscription en école dépend de la carte scolaire. On n'inscrit pas un enfant n'imprte où pourvu qu'il y est de l'herbe.

Selon le jugement l'enfant sera scolarisé dans un endroit désigné.

forts soupçons de cyclothymie/pervers narcissique, manipulation, tentative de suicide il y a qq années,

Avec des certificats médicaux sinon votre parole vaudra le chant des corbeaux.